



# elements

www.elements.green

SOLEIL ÉLÉMENTS 10

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE DE CHEVENON

**SOMMAIRE GENERAL DU DOSSIER DE L'ETUDE D'IMPACT**

- Pièce n°1 : Résumé Non Technique
- Pièce n°2 : Étude d'Impact
- Pièce n°3 : Annexes
- Pièce n°4 : Études techniques (annexes 5, 6, 7, 8, 10, 17 et 19)

Commune de Chevenon (58)

---

Rapport n°R21065405

Mai 2022



# SYNTHÈSE

Conformément à l'article R122-2 du Code de l'Environnement et à l'alinéa 30 de son annexe, ce dossier constitue l'Etude d'Impact nécessaire à l'élaboration du projet de centrale photovoltaïque flottante de Chevenon (58) porté par la société ÉLÉMENTS.

Ce projet qui produira près de 29 750 MWh d'électricité par année sur 30 ans, se compose principalement de 56 316 panneaux photovoltaïques flottants disposés sur une surface d'environ 21 ha, de pistes d'exploitation et de 4 postes électriques (transformation et livraison).

CARACTÉRISTIQUES	
Activité concernée :	Exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur 3 plans d'eau de carrière (dont 2 ont déjà été exploités)
Phases et durée de construction :	PHASE 1 : 2023 (6 mois) - Îlots flottants 1_1 à 1_5 PHASE 2 : 2025 (6 mois) - Îlots flottants 2_1 et 2_2
Durée de l'exploitation :	30 ans
Scénarios de fin d'exploitation :	1 : Démantèlement et remise en état (6 mois) 2 : Prolongement de l'exploitation
Surface foncière :	74 ha 43 a 80 ca au total
Surface en eau :	53 ha 04 a 01 ca au total
Surface brute des îlots flottants :	21 ha 27 a 55 ca au total
Surface nette des îlots flottants :	16 ha 57 a 36 ca au total
Superficie des plages de mise en eau (chantier) :	Îlots flottants 1_1 et 1_2 : 0,67 ha Îlot flottant 1_3 : 0,34 ha Îlots flottants 1_4 et 1_5 : 0,30 ha Îlots flottants 2_1 et 2_2 : 0,87 ha
Superficie des zones de chantier :	Zone principale (PHASES 1 et 2) : 0,37 ha Zone secondaire - îlot flottant 1_3 : 0,10 ha Zone secondaire - îlots flottants 1_4, 1_5, 2_1 et 2_2 : 0,25 ha
Productible :	1 200 kWh/kWc/an
Production :	29 750 000 kWh/an
Equivalent :	22 320 habitants/an alimentés 10 150 foyers français/an alimentés
Economie de CO <sub>2</sub> :	2 050 tonnes CO <sub>2</sub> eq/an
Nombre de flotteurs :	87 800 flotteurs
Nombre de panneaux photovoltaïques :	56 316 modules
Nombre d'onduleurs :	106 onduleurs
Nombre de transformateurs :	2 postes de transformation
Nombre de postes de livraison :	2 postes de livraison
Nombre d'ancrages :	1125 points d'ancrage au total Dont 50 % les berges 50 % en fond de bassin

CONTRAINTES MAJEURES ET MESURES	
Permis de construire	Projet nécessitant la délivrance d'un permis de construire
PLU	Projet nécessitant l'évolution du PLU pour d'avantage de sécurité juridique
SRCAE Bourgogne	Le projet en lui-même s'inscrit dans les objectifs de ce schéma. Projet conforme avec le SRCAE Bourgogne malgré son annulation
Eaux SDAGE SAGE PPRI	Projet non soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la Loi sur l'eau Projet compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne Aucun SAGE n'est présent sur la commune de Chevenon Projet concerné par le PPRI de la Loire (secteur compris entre Nevers et Saint-Léger-des-Vignes) Mesures d'évitement et de réduction vis-à-vis du risque pollution Mesures préventives et actives vis-à-vis de la problématique d'embâcles (conventions d'entretien, dromes, peigne anti-embâcles... Suivi qualitatif des eaux des 3 plans d'eau avant et 6 mois après les travaux, puis à n, n+2, n+5, n+10 et n+20
Milieux naturels SRCE	Projet non soumis à une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés Le projet ne portera pas atteinte à la continuité écologique et est donc compatible avec le SRCE Adaptation des périodes de travaux, choix d'un projet de moindre impact, lutte contre les espèces invasives, conservation/aménagement des berges, etc Suivi de la qualité des milieux aquatiques au niveau des 3 plans d'eau avant et 6 mois après les travaux, puis à n, n+2, n+5, n+10 et n+20 Suivi des milieux naturels pendant les travaux puis au printemps à n, n+2, n+5, n+10 et n+20
Contraintes et servitudes techniques	Contraintes et servitudes techniques liés à la coactivité avec la carrière EQIOM (bandes transporteuses et accès) Mesures vis-à-vis de la sécurité et du trafic de véhicules et conventions de passages et d'entretien des accès prévues
Code forestier : défrichement	Aucun défrichement ne sera nécessaire pour l'implantation de la centrale photovoltaïque
Risque incendie RDDECI du SDIS de la Nièvre	Projet conforme aux prescriptions du RDDECI de la Nièvre. Mesures préventives en cas de propagation d'un incendie prévues